



Pétition du personnel soignant des HUG à l'intention du Grand Conseil

Pour davantage de postes de soignants aux HUG.

Pour une meilleure qualité des soins et des conditions de travail dignes.

Les soignant-e-s sont en sous-effectif chronique dans la majorité des services des HUG. Cela a des conséquences sur la qualité des soins et les conditions de travail. On observe en effet une dégradation constante des conditions de travail des soignant-e-s-depuis plusieurs années. Cela se traduit entre autres par des violations répétées des règles institutionnelles et de la loi sur le travail (LTr) et par un management autoritaire. Le tout se traduit par un taux d'absence pour maladie de plus de 10%. Et a des répercussions sur la qualité des soins.

Les soussigné-e-s, **soignant-e-s aux HUG**, par leur signature demandent (les points sont développés au verso) :

- une augmentation des effectifs soignants de 500 postes,
- l'arrêt des violations des règles institutionnelles et de la loi sur le travail (LTr),
- un management respectueux et bienveillant,
- une amélioration des diverses indemnités existantes.

Nom, prénom	Rue et no	Localité	Signature

Seul-e-s les soignant-e-s travaillant aux HUG peuvent signer cette pétition. Elle peut également être signée en ligne : geneve.ssp-vpod.ch/qualite-soins

Les feuilles sont à retourner **jusqu'au 14 juin 2019** au SSP, rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève

Pétition du personnel soignant des HUG à l'intention du Grand Conseil

Pour davantage de postes de soignants aux HUG - Pour une meilleure qualité des soins et des conditions de travail dignes

Depuis plusieurs années, les conditions de travail du personnel soignant se dégradent : flexibilité extrême, intensification des rythmes de travail, engagement de plus de 1'000 soignant-e-s intérimaires par année (qui surchargent et insécurisent le personnel fixe), violation des droits aux pauses réglementaires, non-reconnaissance des heures supplémentaires, management autoritaire, etc. Dans ce contexte, les absences pour maladie explosent et dépassent les 10%. **La cause principale de tous ces maux : le sous-effectif chronique dans la plupart des services de soins des HUG.**

Pour que cesse le travail en sous-effectif

Les HUG refusent d'appliquer le calcul institutionnel équivalent à 1.8 poste de travail pour un poste de 8 heures par jour 365 jours par année. Chaque service de soin est de fait en manque de 10 à 15% de postes. Les HUG dépensent chaque année 50 millions pour payer les agences d'intérim et ils ont reçu 8 millions supplémentaires pour engager du personnel. Ces 58 millions doivent être utilisés pour engager du personnel fixe.

Le personnel soignant demande une augmentation des effectifs pour garantir des soins de qualité et ne pas mettre en danger la vie des patients, pour diminuer la pression et augmenter le bien-être au travail. Ce sont 500 postes supplémentaires de soignant-e-s qui sont nécessaires. Les soignant-e-s intérimaires doivent prioritairement être engagé-e-s sur des postes fixes et le pool de remplacement des soignant-e-s doit être renforcé.

Pour que cessent les violations des règles institutionnelles et de la loi sur le travail

Le personnel soignant demande le respect des règles institutionnelles pour le travail de nuit (volontariat), l'entente sur le choix des jours de congé, un planning respectant le taux d'activité, l'accord préalable du/de la concerné-e pour la modification de son planning, la possibilité de changement d'horaires entre collègues, le respect des pauses de 20 et 30 minutes sans obligation de répondre au téléphone/Bip, la prise en compte du temps nécessaire pour mettre/enlever sa tenue de travail, la reconnaissance et la compensation à 150% des heures supplémentaires, l'abandon du travail sur appel (ne plus téléphoner aux soignant-e-s pour leur dire de pas venir travailler), le droit à 3 semaines de vacances consécutives en été. Il demande aussi l'abandon de l'obligation d'augmenter son taux d'activité pour pouvoir suivre une formation, l'abandon du Lean Management, le droit de s'asseoir, le respect du cahier des charges et la non-imposition de travailler dans une autre fonction que la sienne.

Pour que cesse le management autoritaire et les sanctions

Le personnel soignant demande l'abandon des sanctions non institutionnelles (changements forcés de services, interdictions de travailler la nuit), l'abandon des menaces (« si tu ne restes pas, c'est abandon de poste », « si tu n'es pas content, la porte est là »), le respect des règles sur les incidents et faits graves et de la philosophie « apprendre de ses erreurs », l'abandon des convocations à des entretiens de service pour de simples incidents, le respect de l'article 17 alinéa 2 du statut du personnel (« Aucun document ne peut être utilisé contre un membre du personnel sans que celui-ci n'en ait eu connaissance et qu'un délai ne lui ait été fixé pour faire part de son point de vue »), le respect du secret médical et l'abandon des pressions sur le personnel malade, l'arrêt de la culpabilisation des soignant-e-s (« si tu n'es pas là, tes collègues en pâtissent »), l'abandon de demandes de certificat médical pour des absences des enfants de moins de 6 ans ; l'abandon des pressions des ressources humaines et de la médecine du travail à l'encontre du personnel avec des problèmes de santé, l'abandon des pressions pour que le personnel avec des problèmes de santé quitte les HUG au lieu de favoriser le reclassement.

Pour que le projet SCORE ne péjore pas les acquis, pour l'amélioration des indemnités

Le personnel soignant demande l'amélioration de l'indemnité de nuit, week-end et jours fériés, le maintien de l'indemnité EPM ; inconvénient de fonction, inconvénient de service, incluant l'égalité de traitement entre infirmières et aides-soignantes, l'indemnité carcérale, l'indemnité pour double formation.

Pour que le service public ne soit pas privatisé

Le personnel soignant demande l'abandon du projet de privatisation des blocs opératoires ambulatoires

Seul-e-s les soignant-e-s travaillant aux HUG peuvent signer cette pétition. Elle peut également être signée en ligne : geneve.ssp-vpod.ch/qualite-soins

Les feuilles sont à retourner **jusqu'au 14 juin 2019** au SSP, rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève